

Tonga : des pistes prometteuses en complément de la pêche des vivaneaux profonds

Nombre de gestionnaires des pêches du Pacifique s'inquiètent vivement des pressions qui s'exercent sur les stocks de poissons récifaux et benthiques. Les espèces benthiques, très prisées des Océaniens, comptent parmi les principales cibles des petits pêcheurs, qui exploitent en priorité les sites de pêche les plus proches de la côte, mais que la diminution des stocks oblige à s'éloigner de plus en plus.

Aux Tonga, les débouchés qu'offre le marché très lucratif de l'exportation des vivaneaux profonds ont incité certains pêcheurs à modifier leurs engins de pêche pour aller pêcher sur les tombants externes et les monts sous-marins. Après avoir exploité les sites les plus proches des côtes, les pêcheurs se sont progressivement éloignés vers le large, à mesure de l'augmentation de l'effort de pêche et de la diminution de la taille des poissons et du stock.

Le fait que les patrons de pêche aient profité de faibles taux d'intérêt pour accroître le nombre de bateaux ciblant les vivaneaux profonds n'a fait qu'accentuer la pression de pêche et a entraîné une nouvelle hausse de l'effort de pêche, en dépit du recul des stocks, au point qu'il a fallu réévaluer la viabilité de la pêcherie.

Le ministère des Pêches des Tonga a alors entrepris, avec le concours financier du Gouvernement néo-zélandais, et en collaboration avec l'Institut néo-zélandais de recherche sur l'atmosphère, (NIWA), la Communauté du Pacifique (CPS) et le Conseil national des pêches (NFC), de mettre en œuvre un projet visant à réglementer les taux de capture des vivaneaux profonds afin de les ramener à des niveaux durables. Dans un premier temps, il a été décidé de fixer le total autorisé de capture (TAC) à 80 tonnes par an, et cette mesure a recueilli l'aval de toutes les parties concernées.

L'étape suivante a consisté à recenser les espèces locales susceptibles de servir d'appât, afin de réduire le coût de l'activité de pêche. Il s'agissait de réduire les importations de sardines, utilisées jusqu'alors comme appât, et donc les coûts d'exploitation.

Par la suite, la portée du projet a été élargie à d'autres méthodes de pêche ciblant d'autres espèces. L'idée était de permettre aux pêcheurs de disposer d'une source de revenus supplémentaire, de manière à réduire la pression de pêche sur les vivaneaux profonds sans compromettre la rentabilité des opérations de pêche. Plusieurs options ont été envisagées, notamment la pêche d'espèces comme le calmar chipiloua (*Thysanoteuthis rhombus*), les petits poissons pélagiques (sardines, maquereaux, par exemple) et le mahi mahi (*Coryphaena hippurus*), ou encore la pêche thonière palan-



Le premier des nombreux spécimens de calmar chipiloua pêchés lors des essais menés aux Tonga. De gauche à droite : William Sokimi, Taani Fe'ao et Petui Mateaki.

grière à petite échelle. Il a d'abord été décidé de réaliser une estimation des populations de calmar chipiloua évoluant dans les eaux des Tonga et de dispenser aux pêcheurs une formation à la pêche de cette espèce.

Pêche du chipiloua aux Tonga

Des essais de pêche du chipiloua ont ainsi été menés du 11 au 28 juin 2018. Les engins de pêche et les équipements nécessaires ont été commandés, puis acheminés jusqu'à Nuku'alofa bien avant la date prévue du lancement du programme d'essai. Les méthodes et les engins de pêche utilisés ont été décrits dans un article publié dans un précédent numéro de cette lettre d'information¹.

Au cours de la première semaine, les engins de pêche ont été installés sur les bateaux avec l'aide de deux agents du service des pêches des Tonga et de huit pêcheurs locaux, dont quatre étaient propriétaires de bateaux de pêche. Deux sorties de pêche ont été organisées au cours des deux semaines suivantes, pour un total de cinq journées de pêche.

Le calmar chipiloua mesure en moyenne entre 60 et 100 cm (longueur du manteau) et peut peser jusqu'à 30 kilos, pour une moyenne d'une vingtaine de kilos. Il évolue dans les eaux tropicales et subtropicales.

¹ Voir : http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews/144/FishNews144_14_Sokimi.pdf

Tableau 1. Récapitulatif de l'effort de pêche et des captures de calmar.

		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Total
	Nombre d'hameçons	24	48	60	60	52	244
Calmar chipiloua	Nombre	5	5	2	4	5	21
(<i>Thysanoteuthis rhombas</i>)	Poids (en kg)	85.5	90.8	25.3	83.0	81.0	375.6
Encornet volant	Nombre	5	4	3	4	5	21
(<i>Ommastrephes bartamii</i>)	Poids (en kg)	36.3	22.5	17.3	45.0	46.0	167.1
Captures cumulées	Nombre	10	9	5	8	10	42
	Poids (en kg)	121.8	113.3	42.6	128.0	127.0	542.7
	Leurres portant des tentacules arrachés*	15	8	18	13	9	63

* On devrait pouvoir réduire le nombre de touches avortées en apportant quelques petites modifications aux méthodes de pêche.

L'encornet volant (*Ommastrephes bartamii*) est une autre espèce de calmar généralement pêchée à l'aide des mêmes engins. Il présente une longueur du manteau entre 25 et 60 cm, pour un poids de l'ordre de 5 à 13 kilos. Plus petit que le chipiloua, il est toutefois bien plus grand que les espèces communes du genre *Loligo* observées en surface.

Prises et effort de pêche

Le tableau 1 présente un récapitulatif des prises enregistrées à l'issue des cinq jours de pêche. Des spécimens des deux espèces de calmar ciblées ont été capturés. Au total, 61 lignes (munies de 244 hameçons) ont été mouillées et 42 individus ont été capturés (542,7 kg).

Observations

Le bilan des essais de pêche du calmar chipiloua et de l'encornet volant réalisés en août 2012 en Nouvelle-Calédonie², aux Îles Cook en juillet 2013³, aux Fidji en juillet 2014⁴ et à Tahiti en juin 2015⁵ avait été très positif. On suppose que le calmar chipiloua est présent dans la quasi-totalité des îles du Pacifique.

Si l'on sait peu de chose de l'utilisation qui en est faite comme espèce appât, sa commercialisation pourrait être une source de revenus supplémentaire pour les pêcheurs, compte tenu de sa valeur marchande. Traditionnellement, le chipiloua n'est pas pêché en Océanie, et la plupart des pêcheurs des Tonga ont oublié son existence. Pourtant, l'espèce constitue une ressource encore inexploitée que les pêcheurs ciblant les vivaneaux profonds pourraient mettre à profit pour compléter leurs revenus.

Il leur a donc été recommandé d'essayer dans un premier temps de vendre leurs prises sur les marchés locaux jusqu'à ce qu'on puisse recueillir des données en plus grand nombre sur le potentiel de la pêcherie. Si le chipiloua se vend bien, d'autres options pourront être envisagées. Il serait toutefois prudent de recueillir davantage d'informations sur la ressource dans le cadre d'essais en continu faisant intervenir un petit nombre de bateaux. Le calmar chipiloua demeure une ressource inexploitée dans la région, et l'on ne sait donc pas grand-chose sur sa capacité à résister à la pression de pêche et sur le niveau d'effort de pêche com-

patible avec une exploitation durable des stocks. Les travaux menés sur la pêche du calmar chipiloua d'Okinawa montrent que la ressource est fragile et doit être gérée de manière avisée, ce qui est vrai aussi de toutes les autres pêcheries. L'enjeu principal est de recueillir davantage d'informations sur l'espèce, puis de veiller à l'exploiter de manière durable.

Le chipiloua trouvera vraisemblablement preneur sur les marchés locaux, notamment dans les hôtels et les restaurants. En 2011, Mitsuhiro Ishida a écrit un livre de recettes à base de calmar chipiloua qui a été publié par le service des pêches de la Dominique, en coopération avec l'Agence japonaise de coopération internationale, à l'issue d'une série d'essais de pêche. L'ouvrage, qui regroupe 53 recettes différentes, pourrait être distribué, avec des échantillons, aux restaurateurs et aux hôteliers, auxquels on pourrait également remettre un questionnaire afin de recueillir les impressions des chefs cuisiniers quant à l'accueil réservé à ces nouveaux plats.

Quant à l'évaluation des perspectives qu'offre l'exportation du calmar chipiloua, elle devrait être confiée aux entreprises locales. Le produit se vend entre 10 et 15 dollars des États-Unis le kilo sur les marchés étrangers.

Si les essais de commercialisation se révèlent concluants, il conviendra d'adapter les méthodes de capture à la pêche à bord de petits navires, afin que les petits pêcheurs puissent eux aussi tirer parti du développement de la filière. À ce stade, on recommandera de délivrer un nombre limité de permis de pêche aux entreprises locales pour se donner le temps d'évaluer le potentiel de la pêcherie, avant d'établir progressivement les bases d'une filière locale solide, si les perspectives de développement se confirment.

Pour plus d'informations :

William Sokimi

Chargé du développement de la pêche
(techniques de pêche) à la CPS

WilliamS@spc.int

² http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/138/FishNews138_02_Blanc_VF.pdf

³ http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/141/FishNews141_09_Sokimi_VF.pdf

⁴ http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/144/FishNews144_14_Sokimi_VF.pdf

⁵ http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/148/FishNews148_02_Sokimi_VF.pdf